



Comité catholique
contre la faim
et pour le développement
4, rue Jean Lantier - 75001 PARIS
ccfd-terresolidaire.org



Croire en **demain**

Novembre 2009 N° 1

La lettre des **legs** et **donations**



“ La crise que traverse notre planète vient de mettre crûment en lumière une vérité évangélique : sur le sable, on ne peut rien bâtir de durable.

Le sable d'aujourd'hui s'appelle égoïsme, goût immodéré du profit, mépris des plus pauvres...

Depuis plus d'un demi-siècle, le CCFD-Terre Solidaire, avec l'aide de celles et ceux qui le soutiennent, a pour mission de bâtir un autre monde, plus juste et plus humain.

Aujourd'hui plus que jamais, nous découvrons qu'un autre monde est possible. Partout sur tous les continents, une semence d'espérance est plantée. Dans de nombreux endroits du monde, elle porte déjà ses fruits.

Avec plus de 6 000 programmes de développement réussis dans plus de 70 pays sur tous les continents, le CCFD-Terre Solidaire en apporte la preuve. Mais, toutes ces actions s'inscrivent nécessairement sur le long terme.

Nous nous devons de nous mobiliser pour permettre l'émergence d'un monde fondé enfin sur le respect et l'épanouissement de la personne humaine.

Dans ce sens, le legs ou la donation constitue un très beau geste de civisme, d'altruisme et de partage.

D'avance, je vous remercie de votre soutien et de l'intérêt que vous portez à cette Lettre des legs et donations. ”

Guy Aurenche
Président du
CCFD-Terre Solidaire



© GDD/NGM/Gaumont

Zoom sur... le testament

" Je souhaite léguer
une partie de
au CCFD-Terre Solidaire
Comment savoir ?



Depuis presque 50 ans, le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD-Terre Solidaire) se mobilise pour combattre la faim dans le monde et soutenir des centaines de projets, ici et là bas.

Ensemble, grâce à votre participation, nous bâtissons un monde plus solidaire, où les frontières Nord-Sud s'estompent, où chaque personne peut espérer une vie décente et digne.

Alors que le cap du milliard d'individus souffrant de la faim a été franchi, nous avons plus que jamais besoin de vous afin de poursuivre nos actions et d'aider ces hommes et femmes à changer leur destin.

Je souhaite faire un legs à une association, pourquoi concrétiser ce souhait par un testament ?

Le testament est un document écrit, daté et signé, par lequel vous pouvez préciser vos volontés concernant la transmission de vos biens après votre mort. Sans ce testament, vos biens seront transmis aux héritiers désignés par la loi. Si vous n'avez pas d'héritiers, votre patrimoine sera dévolu à l'Etat. Le testament vous permet donc d'organiser librement la transmission de vos biens. Nous vous conseillons de le remettre à un notaire.

Notez que la transmission de tout ou partie de vos biens au CCFD-Terre Solidaire est exempt de tous droits de mutation et de succession.

Est-il obligatoire de passer par un notaire pour rédiger un testament ?

Il est tout à fait possible de rédiger un testament olographe (c'est-à-dire rédigé de la main du testateur lui-même) sans passer devant un notaire ; il ne doit pas être dactylographié.

Toutefois, faire appel aux services d'un notaire pour rédiger son testament est la meilleure et la plus sûre des solutions. D'un conseil avisé, il met à disposition son expérience, en particulier pour vous éviter toute rédaction non conforme à la loi ou délicate à mettre en œuvre qui risquerait de remettre en cause la bonne exécution de vos dernières volontés.

Il vous conseillera au mieux de vos intérêts et de ceux de vos héritiers.

Sachez que le conseil est gratuit, seuls les actes sont payants.

« Donatrice au Comité catholique contre la faim et pour le développement depuis de nombreuses années, j'ai décidé de réserver une part de mon patrimoine au CCFD-Terre Solidaire en faisant un legs.

Léguer à une association qui m'est chère est un geste important pour moi. Il me lie à l'avenir et me permet de transmettre un message d'espoir : « qu'ensemble nous pouvons changer les choses ».

Le CCFD-Terre Solidaire m'a montré que des moyens existent pour lutter contre la misère qui frappe les plus démunis. Et j'ai envie d'y contribuer...même au-delà».

Solange (Finistère 29)

Il n'y a pas de petit legs !

Tous les biens transmis sont utiles, quel que soit leur montant.

Certains pensent qu'ils ne sont pas assez riches pour léguer à une association reconnue d'utilité publique comme le CCFD-Terre Solidaire, alors que léguer un bien ou une somme même modeste peut aider le CCFD-Terre Solidaire à poursuivre ses missions... au même titre que les dons.

De plus, le CCFD-Terre Solidaire ne paye pas de droit de succession ; ainsi la totalité des biens légués sont utilisés pour lutter durablement contre la faim.



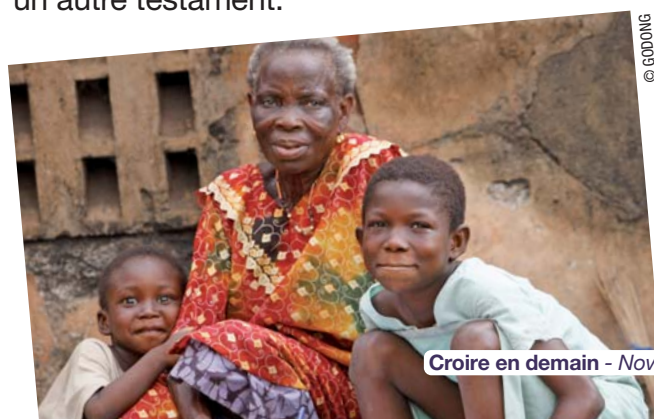
Puis-je modifier le contenu de mon testament, une fois celui-ci écrit ?

Oui, un testament ne prend effet qu'au décès de la personne, il vous est donc encore possible de le modifier pour y mettre vos nouvelles volontés. Le testament initialement établi peut être modifié ou complété par ce qu'on appelle un « codicille ».

Celui-ci devra être écrit en entier, daté et signé de votre main ou établi par un notaire dans les formes du testament authentique. Le testament initial pourra même être révoqué par un autre testament.

Comment ma famille peut-elle retrouver mon testament au moment du règlement de la succession ?

Le notaire qui sera chargé du règlement de la succession ne sera pas nécessairement celui auprès duquel le testament aura été déposé. Nous vous recommandons donc de demander au notaire qui détient votre testament d'inscrire celui au fichier central des dispositions des dernières volontés. Cette formalité permet en effet à tout notaire chargé du règlement successoral de connaître les coordonnées du notaire qui détient votre dernier testament.



Agir avec le CCFD-Terre Solidaire... pour que le monde change

Le CCFD-Terre Solidaire est la 1^{re} ONG française de développement :

- plus de 500 projets soutenus chaque année dans 70 pays
- 15 000 bénévoles à travers toute la France
- 40 millions de budget

Là-bas, un engagement au quotidien

- Depuis son origine, le CCFD-Terre Solidaire ne veut pas « assister » mais soutenir. Pour cela, il travaille en contact direct avec des associations locales et leur apporte l'appui dont elles ont besoin. Ce sont les populations concernées elles-mêmes qui mettent en œuvre les solutions durables adaptées à leur situation concrète.

Ici, dynamiser la solidarité

- Grâce à son réseau de 15 000 bénévoles, le CCFD-Terre Solidaire va à la rencontre des Français pour mieux les informer sur les problèmes des pays du Sud et les inviter à une solidarité active.

En savoir plus

N'hésitez pas à me contacter :
par téléphone au **01 44 82 80 58**
ou par mail à :
infogenerosité@ccfd.asso.fr

Je répondrai à toutes vos questions
en toute confidentialité.



Rayna
Paraskova



**Comité catholique
contre la faim
et pour le développement**
4, rue Jean Lantier - 75001 PARIS
ccfd-terresolidaire.org



www.comitecharte.com

50 ans d'actions solidaires :

- 1960** La FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) lance un appel à lutter contre la faim dans le monde.
- 1961** Relayant l'appel de la FAO, sous l'impulsion du Pape Jean XXIII et à l'initiative des Évêques de France, 15 mouvements et services d'Église s'organisent pour fonder ensemble le Comité catholique contre la faim (CCF). Quelque temps plus tard, le CCF deviendra le CCFD-Terre Solidaire.
- 1968** Première campagne de sensibilisation destinée aux jeunes.
- 1983** Création du premier produit financier de partage, le FCP "Faim et Développement".
- 1992** *Terre d'Avenir*, Forum international du développement organisé par le CCFD-Terre Solidaire réunit 60 000 personnes au Bourget.
- 1993** Le CCFD-Terre Solidaire est déclaré Grande cause nationale de l'année.
- 1996** La campagne contre l'utilisation des mines antipersonnelles à laquelle est associé le CCFD-Terre Solidaire reçoit le Prix Nobel de la Paix.
- 1998** Pour le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le collectif "Article 1^{er}" dont le CCFD-Terre Solidaire est membre est déclaré Grande cause nationale. Obtention du statut spécial consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.
- 2000** Le CCFD-Terre Solidaire coordonne la campagne française pour l'annulation de la dette des pays les plus pauvres.
- 2001** Pour marquer ses 40 années d'engagement contre la misère et la faim, le CCFD-Terre Solidaire lance une campagne en faveur d'un accroissement de l'Aide publique au développement.
- 2002** Le CCFD-Terre Solidaire réunit à Vichy 1 700 acteurs de solidarité internationale, militants ou partenaires du Sud et de l'Est, pour sa 4^e Rencontre nationale.
- 2003** Le CCFD-Terre Solidaire s'engage dans quatre années de réflexion et d'action sur le thème de la souveraineté alimentaire des pays les plus pauvres.
- 2004** Lancement de la campagne « *L'Europe plume l'Afrique* ».
- 2005** Après le tsunami en Asie, le CCFD-Terre Solidaire appelle à la générosité du public et met en place des programmes de soutien à ses partenaires dans les régions sinistrées.
- 2007** 40^e anniversaire de l'Encyclique « *Populorum Progressio* » qui a beaucoup inspiré l'action du CCFD-Terre Solidaire dès son origine.
- 2009** Le CCFD-Terre Solidaire publie le rapport « *Bien mal acquis, à qui profite le crime ?* » qui dresse un bilan des avoirs détournés par une trentaine de chefs d'Etats.

Directeur de la publication : Pierre Laurent – Rédaction : Daniel Bouyssou - Lucie Bringer
Coordination rédaction/iconographie/fabrication : Roselyne Blondel – Réalisation
création/graphisme : Grand M – Impression : Imprimerie Jean-Bernard – Copyright © CCFD, CCFD-Terre Solidaire – 4, rue Jean Lantier – 75001 Paris.

Cette Lettre des Legs et donations est imprimée sur papier 100 % recyclé de qualité supérieure (cyclus), fabriqué à base de 100 % de vieux papiers collectés après usage.